

NATIONS UNIES

CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
LIMITEE  
E/CONF.61/L.42  
5 mai 1972  
FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

DEUXIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR  
LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES  
Londres, 10-31 mai 1972  
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT SUR LES PROGRES ACCOMPLIS DANS LA  
NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES  
PENDANT LA PERIODE 1967/72\*

Document présenté par le Gouvernement australien

\* Le présent document a été rédigé par M. B.P. Lambert, Directeur de la Cartographie nationale, Canberra (Australie).

En Australie, il n'existe pas d'organisme national chargé de coordonner les noms de lieux géographiques, sinon à des fins cartographiques, auquel cas la coordination est assurée, selon les besoins, par le National Mapping Council (Conseil cartographique national).

#### Organismes s'occupant des noms géographiques

Chaque Etat (Queensland, Nouvelle-Galles du Sud, Victoria, Tasmanie, Australie méridionale, Australie occidentale) et chaque Territoire (Territoire du Nord, Territoire de la capitale) est doté de son propre organisme des noms géographiques.

En outre, le Papua et la Nouvelle-Guinée possèdent un organisme et il existe également un Comité australien des noms géographiques de l'Antarctique.

On trouvera à l'annexe B des détails sur ces divers organismes et sur leurs activités au cours de la période 1967/72.

#### Recherches sur les noms de lieux

L'Académie australienne des sciences humaines a créé un Comité des noms de lieux chargé d'orienter les recherches sur l'origine des noms de lieux australiens et d'aider à coordonner les travaux dans ce domaine.

Un certain nombre de chercheurs de l'Université nationale australienne (Canberra) s'emploient à traduire les noms de lieux de la Nouvelle-Guinée.

L'Université d'Adélaïde s'occupe des noms aborigènes de l'Australie centrale.

On trouvera à l'annexe C des détails sur ces travaux de recherche menés sur le plan universitaire.

#### Etablissement de nomenclatures

La Division de la cartographie nationale a établi une nomenclature de tous les noms géographiques figurant sur sa carte de l'Australie à 1 : 2 500 000 et prépare une nomenclature de tous les noms figurant sur les cartes à 1 : 250 000 qui couvrent le territoire national.

Le Federal Bureau of Census and Statistics (Bureau fédéral du recensement et de la statistique) prépare une liste des lieux habités dont la population dépassait 150 habitants lors du recensement de 1971.

L'Etat de Victoria a établi une nomenclature de 15 000 noms de lieux de cet Etat.

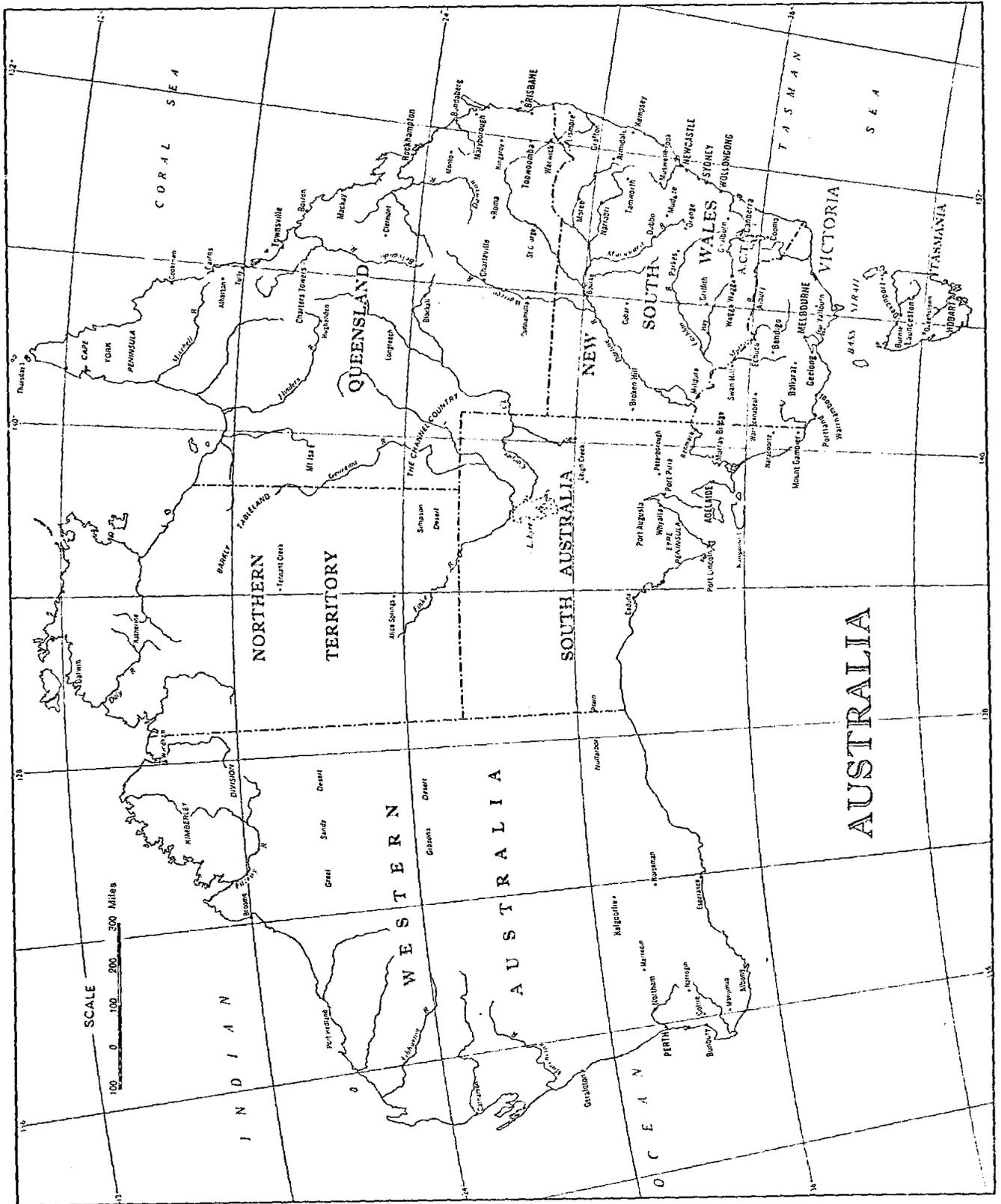
Un département fédéral prépare une nomenclature des noms de lieux géographiques du Papua et de la Nouvelle-Guinée qui devrait être achevée vers la fin de 1972. On étudie la possibilité d'établir à cette époque des copies de cette nomenclature sur imprimante d'ordinateur pour en faire un document officiel mais aucune décision n'a encore été prise.

#### Aperçu général de la situation actuelle

On note un accroissement des activités officielles relatives aux noms de lieux qui répondent principalement aux besoins des cartographes.

On prend de plus en plus conscience aussi de la nécessité d'enregistrer les noms de lieux qui datent du début de la colonisation européenne, de retrouver les noms de lieux aborigènes et de les conserver pour la postérité. Mais, les chercheurs dans ce domaine sont peu nombreux et il faudra redoubler d'efforts avant que ne soient perdues les connaissances fragmentaires que l'on pourrait tirer des archives existantes et des souvenirs conservés par des personnes âgées encore en vie.

La diffusion des documents techniques et des recommandations issus des travaux de l'Organisation des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques contribuerait assurément à harmoniser les activités des organismes australiens s'occupant des noms géographiques et à rapprocher leurs travaux de la pratique internationale.



ACTIVITES DES ORGANISMES AUSTRALIENS COMPETENTS EN  
MATIERE DE NOMS GEOGRAPHIQUES

ETAT DU QUEENSLAND

Organisme : The Queensland Place Names Board,  
Survey Office,  
Department of Lands,  
BRISBANE, QUEENSLAND  
AUSTRALIA 4000

Activités

Au cours de la période 1967-1972, les activités ont été plus intenses que les années précédentes et quelque 700 propositions ont été examinées. La Commission s'est employée à fixer les noms des lieux situés dans l'agglomération de Brisbane; dans les zones rurales, elle a donné la préférence aux noms d'origine aborigène. Elle a fait un gros travail en ce qui concerne les noms de lieux destinés à figurer sur les cartes topographiques et hydrographiques.

ETAT DE LA NOUVELLE-GALLES DU SUD

Organisme : Geographical Names Board of New South Wales,  
Department of Lands,  
Box 39, G.P.O.,  
SYDNEY, NEW SOUTH WALES  
AUSTRALIA 2001

Activités

La Commission des noms géographiques de la Nouvelle-Galles du Sud a tenu sa séance inaugurale le 5 octobre 1966. Au cours de cette réunion et de celles qui l'ont suivie en 1966, elle a jeté les bases d'une étude systématique, économique et efficace des noms de lieux sur tout le territoire de l'Etat. Elle a adopté une ligne de conduite quant au choix des noms appropriés, et distribué un schéma de ses attributions et de sa politique à tous les organes et organisations, tant du Commonwealth que des Etats, qui s'intéressent à la cartographie. On trouvera ci-joint une copie des principes adoptés par la Commission.

C'est en 1967 qu'a commencé l'étude des noms de lieux sur le territoire de l'Etat et les travaux se sont poursuivis jusqu'à ce jour. Cette étude est étroitement liée aux programmes de cartographie moderne entrepris par le Department of Lands et par les Départements fédéraux. C'est la raison pour laquelle la Commission a pour politique habituelle d'examiner en priorité les noms de lieux extraits des cartes topographiques provisoires en instance de publication. Après des recherches et une fois les noms approuvés comme noms géographiques, la carte est publiée avec une mention certifiant que tous les noms de lieux qui y figurent sont des noms géographiques attribués par la Commission.

Au 29 février 1972, le champ de l'étude couvrait environ 70 000 milles carrés et près de 25 000 noms de lieux géographiques avaient été attribués. Selon les estimations, environ 160 000 noms géographiques seront finalement attribués.

A l'heure actuelle, tous les noms géographiques sont répertoriés dans l'ordre alphabétique sur des fiches qui contiennent une description de tous les détails ayant reçu un nom, avec l'indication des coordonnées géographiques, de l'altitude au-dessus du niveau de la mer (s'il y a lieu), de la série de cartes, de la paroisse, du comté, ainsi que tous les autres renseignements nécessaires pour l'établissement du dictionnaire des noms géographiques et la publication de la nomenclature, comme prévu par les dispositions de la loi de 1966 sur les noms géographiques.

Certains renseignements peuvent être tirés des fiches déjà établies lorsque des organismes de cartographie ou des organismes de la défense en ont besoin pour publier des cartes ou des nomenclatures. Ce processus n'étant pas économique lorsqu'il est exécuté manuellement, on a effectué récemment une étude sur la possibilité d'appliquer un système fondé sur l'emploi d'ordinateurs qui fournirait des renseignements pertinents sur tous les noms géographiques. La conception de ce système est conforme aux recommandations du National Mapping Council (Conseil cartographique national) qui aura besoin que la Commission lui fournisse des données pour établir une nomenclature nationale.

COMMISSION DES NOMS GEOGRAPHIQUES DE  
L'ETAT DE NOUVELLE-GALLES DU SUD

POLITIQUE ADOPTEE LE 2 NOVEMBRE 1966  
SUR LE CHOIX DES NOMS DE LIEUX

- 1) On peut accepter toute suggestion tendant à attribuer à un lieu un nom qui doit son origine à la particularité du détail topographique désigné, par exemple la forme, la végétation, la vie animale, etc. à condition toutefois de s'assurer que ce nom ne fait pas double emploi.  
  
Des noms tels que Sugar Loaf, Sandy, Back, Bald, Deep, Long, Kangaroo, Reedy, Rocky, Spring et Stony qui sont couramment employés ne doivent pas être répétés de nouveau.
- 2) Conserver dans la mesure du possible les noms euphoniques.
- 3) Donner la préférence aux noms d'origine aborigène ou historique.
- 4) En règle générale, il est préférable de ne pas modifier les noms de lieux consacrés par l'usage, sauf lorsqu'il convient de le faire pour éviter une ambiguïté ou un double emploi.
- 5) N'attribuer qu'à titre exceptionnel à des lieux des noms de personnes en vie et réserver ce privilège aux personnes célèbres.
- 6) Si on juge approprié de le faire, on peut immortaliser le nom de personnes célèbres aujourd'hui décédées, notamment ceux d'anciens explorateurs, de colons, de naturalistes, etc.
- 7) Eviter les noms longs et compliqués ainsi que les noms composés de deux ou plusieurs mots.
- 8) Eviter d'employer plusieurs noms pour désigner différentes parties d'un même détail topographique, cours d'eau ou chaîne de montagne par exemple, et ne donner qu'un seul nom à un cours d'eau ou à une chaîne de montagne sur toute sa longueur.
- 9) Il n'est pas souhaitable d'attribuer aux ramifications, aux bras et affluents d'un fleuve des noms tels que "North Branch" et "South Branch" et, de manière générale, il vaut mieux donner des noms distincts aux bras d'un fleuve.

- 10) Eviter l'emploi des points cardinaux de la boussole en préfixes ou suffixes de noms existants.
- 11) En général, il n'est pas souhaitable de tenter de rétablir la forme originale de noms modifiés ou dénaturés par un long usage local; il faut adopter l'orthographe consacrée par l'usage général.
- 12) Lorsqu'elle a le choix pour un même lieu, une même localité ou un même détail, entre deux ou plusieurs noms, tous consacrés par l'usage local, la Commission peut adopter celui qu'elle juge le plus approprié en se conformant aux règles énoncées plus haut.
- 13) Eviter l'emploi du cas possessif chaque fois que cela peut se faire sans détruire l'euphonie du nom et sans altérer son caractère descriptif; par exemple, Howes Valley devrait s'écrire sans apostrophe.
- 14) Eviter chaque fois qu'il est possible de le faire d'employer des traits d'union pour relier les différentes parties d'un nom.
- 15) Ne pas employer de noms géographiques jugés offensants ou risquant d'offenser.

#### ETAT DE VICTORIA

Organisme : Office of the Place Names Committee,  
Department of Crown Lands and Survey,  
State Public Offices,  
MELBOURNE, VICTORIA.  
AUSTRALIA 3002.

#### Activités :

Le Comité a établi une nomenclature contenant environ 15 000 noms de lieux situés dans l'Etat.

Il a révisé la carte de l'Etat de Victoria à 1:500 000 établie par le Department of Crown Lands and Survey ainsi que la série complète des cartes de l'Etat publiées à l'échelle de 1:250 000 et un grand nombre des cartes à 1:100 000 qui sont en préparation.

Des décisions ont été rendues en ce qui concerne de nombreux autres noms de lieux présentant un intérêt local.

ETAT DE TASMANIE

Organisme : The Nomenclature Board of Tasmania,  
Lands Department,  
36 Davey Street,  
GPO Box 44A,  
HOBART, TASMANIA.  
AUSTRALIA 7001.

Activités :

Les autorités de l'Etat ont entrepris d'établir une carte de l'Etat à l'échelle de 1:100 000 dans le cadre d'un programme national de cartographie, et le Nomenclature Board (Conseil de la nomenclature) s'est occupé principalement d'examiner les noms qui seront portés sur les cartes nationales au 1:100 000.

Les noms qui doivent être inscrits sur une feuille de carte sont tout d'abord relevés sur toutes les cartes et les plans existants, sur d'autres documents historiques, ou encore par enquêtes auprès d'informateurs locaux, et tous les noms soumis pour examen sont enregistrés; ceux que le Conseil approuve sont publiés dans le Journal officiel de l'Etat.

Le Conseil n'approuve pas les noms synonymiques ni leur utilisation, même entre crochets, sur des cartes, des plans, etc. Il a rédigé et se propose de publier un manuel contenant une nomenclature et un exposé de ses règles de travail.

ETAT D'AUSTRALIE MERIDIONALE

Organisme : Geographical Names Board of South Australia,  
Department of Lands,  
Box 293A, GPO,  
ADELAIDE, SOUTH AUSTRALIA.  
AUSTRALIA 5001.

Activités :

Le Geographical Names Board (Conseil des noms géographiques) étudie et fixe la forme, l'orthographe, le sens, l'origine et l'histoire de tous les noms employés pour désigner des lieux, et détermine leur application et leur emploi.

Le Conseil étudie toutes les questions qui lui sont soumises par le Ministère au sujet des noms qui désignent ou qui sont appelés à désigner un lieu, et formule des recommandations à leur sujet.

Le Conseil établit et fait publier périodiquement une nomenclature des noms géographiques contenant tous les renseignements pertinents qu'il juge utile de diffuser.

D'une manière générale, le Conseil s'efforce de ne pas affecter à des lieux les noms de personnes encore vivantes, sauf dans des circonstances exceptionnelles, d'accepter les noms locaux pour les bureaux de poste et les établissements, de supprimer l'apostrophe et le "s" indiquant le cas possessif dans les noms de lieux, de s'opposer à l'introduction de noms commerciaux dans la nomenclature de l'Australie méridionale et de recommander l'adoption de noms en prenant bien soin d'éviter les doubles emplois aussi bien sur le territoire de l'Etat qu'à l'extérieur, et en tenant compte de leur signification historique et géographique.

Le Conseil s'est occupé principalement des noms proposés pour des zones urbaines nouvelles et pour des travaux de topographie.

#### ETAT D'AUSTRALIE OCCIDENTALE

Organisme : Nomenclature Advisory Committee,  
c/o Department of Lands and Surveys,  
PERTH, WESTERN AUSTRALIA.  
AUSTRALIA 6000.

#### Activités :

Il s'agit principalement d'approuver des noms à l'occasion de travaux de topographie.

#### TERRITOIRE DE LA CAPITALE DE L'AUSTRALIE

Organisme : Canberra National Memorials Committee,  
PO Box 158,  
CANBERRA CITY.  
AUSTRALIA 2601.

#### Activités :

Le Ministre responsable soumet au Comité des propositions pour approbation et fait ensuite des recommandations concernant la nomenclature des lieux publics. Ces recommandations sont ultérieurement soumises au Parlement.

Lorsqu'il choisit des noms de lieux, le Ministre doit prendre en considération :

- a) les noms de personnes célèbres en Australie : explorateurs, navigateurs, pionniers, colonisateurs, administrateurs, politiciens, éducateurs, savants ou hommes de lettres;
- b) les noms des personnes qui ont apporté une contribution importante à la formation de la nation australienne;

- c) les noms extraits de la flore de l'Australie;
- d) les noms de choses caractéristiques de l'Australie ou des australiens;
- e) les mots employés par les aborigènes d'Australie.

Chacune des décisions qui intéressent la nomenclature des lieux publics est publiée dans le Journal officiel du Commonwealth d'Australie.

#### TERRITOIRE DU NORD

Organisme : Place Names Committee,  
Lands & Survey Branch,  
N.T. Administration,  
DARWIN, NORTHERN TERRITORY.  
AUSTRALIA 5790.

#### Activités :

Entre 1967 et 1972, le Comité des noms géographiques du Territoire a étudié un grand nombre de noms de lieux pour faciliter l'établissement des cartes topographiques et hydrographiques et dans certains cas, il a organisé des enquêtes sur place à propos des noms proposés pour des détails n'ayant pas encore de désignation.

#### TERRITOIRE DU PAPUA ET DE LA NOUVELLE GUINEE

Organisme : Place Names Committee,  
Department of Lands, Surveys & Mines,  
KONEDOBU, PAPUA NEW GUINEA.

#### Activités :

La principale tâche du Comité a consisté à fixer la forme définitive des noms soumis pour approbation par les collectivités locales et les services de cartographie.

#### TERRITOIRE ANTARCTIQUE

Organisme : Antarctic Place Names Committee of Australia,  
c/o Antarctic Division,  
Department of Supply,  
568 St Kilda Road,  
MELBOURNE, VICTORIA.  
AUSTRALIA 3004.

#### Activités :

Pendant la période considérée, le Comité australien des noms géographiques de l'Antarctique s'est réuni trois fois; il a en outre

réalisé un travail important sous forme de correspondance entre le Secrétaire et les membres.

Le Comité a accepté un grand nombre de noms figurant dans la publication soviétique "Atlas Antarktiki" parue en 1966 et dans les deuxième et troisième éditions du "Gazetteer No 14 - Antarctica", publiées en 1966 et 1969 respectivement par le Board on Geographic Names des Etats-Unis.

Le Comité a également approuvé plusieurs non nouveaux désignant des détails explorés par les expéditions nationales australiennes de recherche sur l'Antarctique, en particulier celles qui ont eu lieu dans le secteur de Prince Charles Mountains, MacRobertson Land, qui ont fait l'objet d'études topographiques et géographiques approfondies depuis 1969.

Les décisions du Comité ont été publiées dans les documents ANCA 68/1, 70/1 et 70/2.

## RECHERCHES SUR LES NOMS GEOGRAPHIQUES

### NOUVELLE-GALLES DU SUD

Le Comité des noms géographiques, constitué par l'Académie australienne des lettres, a entrepris un projet pilote de recherches sur les noms de lieux dans le district de Walcha en Nouvelle-Galles du Sud; il a été décidé d'étendre la portée de ce projet à la partie nord-est de l'Etat.

Ce projet est exécuté par l'Université de New England (Armidale, Nouvelle-Galles du Sud).

Un grand nombre de renseignements pertinents ont été recueillis auprès de diverses sources et des archives cartographiques ont été établies. Ces collections seront développées et l'on établira un historique de l'évolution des noms de lieux.

### AUSTRALIE MERIDIONALE

M. T.G.H. Strehlow, professeur de linguistique australienne à l'Université d'Adélaïde (Australie méridionale), a publié une carte du centre de l'Australie à l'échelle de 1:1 000 000, sur laquelle sont indiqués les noms de lieux aborigènes et au dos de laquelle figure une nomenclature. Il se propose de publier de nouvelles cartes de la même série, sur lesquelles figureront plusieurs milliers de ces noms.

### PAPUA ET NOUVELLE GUINEE

L'Institut d'études sur le Pacifique de l'Université nationale d'Australie (Box 4, PO, Canberra, A.C.T. Australia 2600) s'occupe très activement de l'étude des langues du Papua et de la Nouvelle-Guinée et, à l'occasion de ces recherches, enregistre un très grand nombre de noms de lieux.

M. D.C. Laycock, du Département de linguistique, a communiqué les renseignements suivants :

"Les linguistes qui étudient les langues de Nouvelle-Guinée ont publié ou s'occupent actuellement de publier un certain nombre d'études par régions donnant des renseignements détaillés sur les noms des langues et sur la répartition des langues, et on peut trouver des renseignements supplémentaires dans les diverses revues qui traitent des langues en Nouvelle-Guinée, notamment dans notre publication Pacific Linguistics. (Pour une bibliographie complète, voir l'article que j'ai rédigé avec M. C.L. Voorhoeve, intitulé "History of Research in Papuan Languages", Current Trends in Linguistics, Vol. 8, ed. T. Sebeck (Mouton, La Haye, 1971))."

M. Laycock a également fourni une liste des études publiées au sujet des langues du Papua et de la Nouvelle-Guinée; des exemplaires de ces études peuvent être fournis sur demande.

Pour conclure, M. Laycock énumère les critères qu'il s'est efforcé d'observer en déterminant les noms des différentes langues :

- "1) Le nom devrait avoir une signification très claire pour les personnes qui parlent la langue en question; ce devrait être de préférence le nom par lequel ces personnes désignent le groupe qu'elles constituent;
- 2) il ne devrait pas faire double emploi avec le nom donné à une autre langue parlée au Papua et en Nouvelle-Guinée;
- 3) il ne devrait pas contenir de mots anglais ("Rocky Peak language", "Sepik Plains", etc.);
- 4) il devrait pouvoir s'écrire en caractères latins sans signes diacritiques;
- 5) ce ne devrait pas être le nom d'un village, d'un clan ou d'une localité sensiblement plus petite que le secteur où la langue est parlée, ni un nom qui suscite des sentiments de rivalité à l'intérieur de l'ensemble du groupe;
- 6) ce devrait être le nom par lequel le groupe est le plus communément désigné aussi bien par les publications que par des sources non publiées;

- 7) le nom choisi peut être arbitraire ou bien ce peut être une expression de la langue qui traduit un autre mot ou une autre expression, mais si c'est le cas, il convient d'en préciser l'origine;
- 8) le nom ne devrait pas être composé d'éléments reliés par un trait d'union (Ulau-Suain, Yesan, etc.).

Comme vous pouvez le constater, certains de ces critères entreront fréquemment en conflit, et je ne prétends pas avoir toujours trouvé la solution parfaite."